

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-CANTALES

BULLETIN MUNICIPAL

Juillet 2026



Pont du Rouffet viaduc de la Bertrande-Juillet 2018

EDITO

Chères Saint-Martinoises, chers Saint-Martinois,

Le premier semestre 2026 a été marqué, comme pour toutes les communes, par des moments importants pour notre vie locale.

Les élections municipales de mars ont confirmé la confiance que vous nous accordez, et nous en sommes profondément reconnaissants. Fort de ce soutien, nous avons pu voter ensemble le budget qui permettra de poursuivre les projets essentiels pour Saint-Martin-Cantalès : la fin des travaux de la salle des fêtes, l'entretien de nos routes, l'amélioration de nos équipements et la préservation de notre cadre de vie si précieux.

Ces premiers mois de l'année ont aussi été l'occasion de partager des moments conviviaux, comme la traditionnelle cérémonie des vœux, les commémorations du 19 mars et du 8 mai, ou encore les premières manifestations organisées au printemps. C'est cette proximité, cette simplicité, qui font la force de notre village.

L'été est arrivé plus tôt que prévu cette année, avec des températures élevées dès le mois de juin. Ces épisodes de chaleur nous rappellent l'importance de rester solidaires et vigilants.

Notre commune est en alerte sécheresse : pour préserver cette ressource précieuse, l'arrosage des pelouses et des massifs, le remplissage des piscines privées ou le lavage des véhicules hors stations professionnelles sont interdits. Merci de respecter ces mesures et d'adopter des gestes économes au quotidien.

Les fortes chaleurs peuvent être éprouvantes, surtout pour les personnes âgées, les nourrissons ou celles souffrant de maladies chroniques. Vérifiez régulièrement que vos proches et voisins vont bien et adoptez les bons réflexes : buvez de l'eau régulièrement, évitez les sorties aux heures les plus chaudes et restez au frais.

Avec la sécheresse, le risque d'incendie est accru : tout feu de broussailles ou brûlage de déchets verts est interdit. Soyez prudents avec les barbecues, les mégots et les travaux pouvant générer des étincelles. En cas de départ de feu, appelez immédiatement les secours.

Alors que les vacances sont bien installées, je vous souhaite à toutes et à tous de profiter de ces instants de repos, de moments de détente en famille ou entre amis, et de jouir pleinement de notre beau territoire.

Que ce soit sous le soleil ou à l'ombre de nos arbres, prenons le temps de savourer ces instants de quiétude.

Amicalement,

Pascal

LA VIE DE LA COMMUNE.

Cérémonie des vœux.

Comme chaque année, la traditionnelle cérémonie des vœux a rassemblé de nombreux habitants de Saint-Martin-Cantalès le 4 janvier sous le préau de la mairie, en raison des travaux en cours dans la salle des fêtes.

Cet événement, symbole de cohésion et d'échanges, a permis de marquer le passage en 2026 dans une ambiance chaleureuse et solidaire.

La cérémonie a été honorée par la présence de M. Philippe Loos, Préfet du Cantal, de M. Bruno Faure, Président du Conseil Départemental, de M. Louis Chambon, Président de la Communauté de Communes, ainsi que de plusieurs maires du Pays de Salers et des membres du Conseil municipal. Leurs présences ont souligné l'importance des liens entre les différentes échelles de territoire et l'engagement commun en faveur de notre ruralité.

Dans son allocution, Pascal Escure, a dressé un bilan des réalisations accomplies en 2025 avant de formuler ses vœux les plus sincères pour l'année à venir.

Les interventions de M. Louis Chambon et de M. Bruno Faure ont également permis de rappeler les enjeux partagés et les projets structurants pour notre territoire.

À l'issue des discours, les participants ont pu échanger autour d'un buffet convivial, composé de pains d'épices, de clémentines et de galettes, le tout accompagné de rafraîchissements. Ces instants de partage, toujours très appréciés, ont renforcé les liens entre habitants, élus et partenaires institutionnels.



Commémorations.

Chaque année, les cérémonies commémoratives rappellent à notre petite commune de 157 habitants l'importance de transmettre l'Histoire et les valeurs de la République.

Ces moments, bien que modestes en taille, sont essentiels pour honorer ceux qui se sont battus pour notre liberté et pour éveiller les consciences, notamment chez les plus jeunes.

Dans un contexte marqué par la résurgence de l'antisémitisme et par des conflits qui secouent le monde, ces rassemblements prennent une dimension particulière. Ils nous rappellent que la paix et la tolérance ne sont jamais acquises, et que le souvenir est un rempart contre l'oubli et la haine.

À Saint-Martin-Cantalès, ces cérémonies sont aussi l'occasion de renforcer les liens entre générations et de rappeler que la mémoire est l'affaire de tous – élus, habitants, anciens combattants et jeunes. Elles nous unissent autour d'un patrimoine commun et d'un engagement citoyen, aussi discret soit-il.



Municipales 2026.

L'élection du 15 mars 2026 a confirmé l'engagement des habitants de Saint-Martin-Cantalès envers leur équipe municipale. Bien que la liste conduite par M. Pascal Escure, maire sortant, ait été la seule présentée, la participation active des électeurs et le résultat sans équivoque du scrutin ont offert une légitimité renforcée au conseil municipal pour poursuivre son action au service de la commune.

Résultats du scrutin

Les électeurs ont exprimé leur soutien à la liste « Ensemble pour Saint-Martin-Cantalès », avec les résultats suivants :

Inscrits	Votants	Blancs	Nuls	Exprimés	Voix liste menée par M. Escure	Taux de participation
150	116	6	16	94	94 voix	77.33%

Installation du conseil municipal et désignation des adjoints

Le conseil municipal s'est réuni en séance d'installation le 21 mars 2026, sous la présidence de la doyenne d'âge, pour procéder à l'élection du maire et des adjoints.

Élection du maire

M. Pascal Escure a été réélu maire de Saint-Martin-Cantalès à l'unanimité des membres du conseil municipal présents.

Désignation des adjoints

Le conseil municipal a ensuite élu les adjoints suivants :

- **1^{er} adjoint : M. Clément Capitaine** (délégations : affaires courantes, questions comptables et financières, marchés publics, gestion du personnel communal, urbanisme, coordination de l'action municipale, suivi des travaux.)
- **2^e adjointe : Mme Joëlle Laroche** (délégations : gestion et promotion du parc locatif communal ; patrimoine ; loisirs, animations et cadre de vie ; relation avec les associations).
- **3^e adjoint : M. Christophe Sakubezak** (délégations : suivi des travaux, sécurisation et gestions des bâtiments communaux, relations avec les habitants et le monde professionnel).

DEPARTEMENT
CANTAL

ARRONDISSEMENT
MAURIAC

SPCI à fiscalité propre :
Pays de Salers

COMMUNE :
SAINT-MARTIN-CANTALÈS

Toutes les communes

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL
(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT)

11

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions de l'avant-dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-4-2 du CGCT, par l'ordre de numérotation ci, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° En, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT). Pour les communes de moins de 1000 habitants, est également adressée au préfet, dans les mêmes délais, la liste des conseillers communaires résultant de l'application de l'article L. 273-11 du code électoral.

Ordre	Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (ou chiffres)	Conseiller communaux
1	Maire	M.	ESCORE Pascal	16/06/1979	21/03/26	11	OUI
2	Premier adjoint	M.	CAPITAINE Clément	31/08/1991	21/03/26	11	Suppléant
3	Deuxième adjointe	Mme	LAROCHE Joëlle	10/05/1983	21/03/26	11	
4	Troisième adjoint	M.	SAKUBEZAK Christophe	16/08/1983	21/03/26	11	
5	Conseillère municipale	Mme	MEYRAT Geneviève	26/01/1985	15/03/26	04	
6	Conseiller municipal	M.	GALLAS Fabrice	25/05/1986	15/03/26	04	
7	Conseillère municipale	Mme	DELOUBERT Stéphanie	24/04/1985	15/03/26	04	
8	Conseillère municipale	Mme	VINCENT Noémie	10/03/1990	15/03/26	04	
9	Conseiller municipal	M.	FILICOL Rémi	08/04/1992	15/03/26	04	
10	Conseillère municipale	Mme	DEGRELLE Margot	16/08/1993	15/03/26	04	
11	Conseiller municipal	M.	VIGNERON Thomas	11/09/1993	15/03/26	04	

Cachet de la mairie :

Certifié par le maire, Pascal Escure.

A. Saint-Martin-Cantalès,
le 21 mars 2026.

**LISTE DES MEMBRES DE COMMISSIONS COMMUNALES
& DELEGUES AUX INSTANCES EXTERIEURES A LA COMMUNE**

Nature	Titulaires/ Référents 2026	Suppléants
Accès Santé Nord Cantal <i>Plan de gestion de crise</i>	Pascal ESCURE	Margaux DEGRELLE
CIT	Clément CAPITAINE	X
Commission municipale appel d'offres * <i>Pdt P. ESCURE</i>	Stéphanie DELCOUDERC Geneviève LEBLON Noémie VINCENT	Christophe SAKUBEZAK Clément CAPITAINE Fabrice GALLAS
Commission communale des impôts directs	- Christophe SAKUBEZAK - Jacques PLAIN - Pierre VIGNERON - Jean Pierre MA GNE - Isabelle DEFARGUES - Maryse VOLLORY	-David ROUX -Gabriel NOYER -Bernard SERRE -Régis BRUN -Clément CAPITAINE -Dominique GARINIE
Commission communale de suivi des travaux	Christophe SAKUBEZAK Geneviève LEBLON Pascal ESCURE	Rémi FILIOL Thomas VIGNERON
Commission de contrôle des listes électorales	Stéphanie DELCOUDERC - Eugène NOUGEIN - Josette ROUX	X
Correspondant Défense	Pascal ESCURE	X
Correspondant incendie et secours	Margaux DEGRELLE	X
SDE du CANTAL	Christophe SAKUBEZAK Rémi FILIOL	X
SIE de la BERTRANDE	Rémi FILIOL Joelle LAROCHE	Pascal ESCURE Margaux DEGRELLE
SGPPMS (poubelles)	Pascal ESCURE	Noémie VINCENT
Syndicat de voirie Mauriac	Rémi FILIOL Thomas VIGNERON	X
Syndicat mixte AGEDI	Stéphanie DELCOUDERC	X

Référent déontologue	René PAGIS	X
-----------------------------	------------	----------

COMMISSIONS CODECOM

Economie	Geneviève LEBLON MEYRAT	X
Environnement dév rural	Margaux DEGRELLE	X
Service à la population	Christophe SAKUBEZAK	X
Culture	Noémie VINCENT	X
Habitat & urbanisme	Joëlle LAROCHE	X
CLECT / CODECOM	Pascal ESCURE	Clément CAPITAINE

Accueil de Philippe Nevado, nouveau Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL)



Le 1^{er} février 2026, M. Philippe Nevado a pris ses fonctions de Conseiller aux Décideurs Locaux auprès de la commune de Saint-Martin-Cantalès, succédant à Mme Françoise Vidal, partie à la retraite après de nombreuses années de service. Son arrivée a marqué la fin d'une période d'intérim assurée avec efficacité par Mme Claudette Lalo, que nous remercions chaleureusement pour son engagement.

Dès sa prise de fonction, M. Nevado a rencontré à deux reprises M. le Maire

et les élus pour :

- Mi-février : Un point comptable approfondi et un travail collaboratif sur le budget prévisionnel 2026, afin d'assurer une gestion financière rigoureuse et transparente.
- Juin : Un temps d'échange post-budget, permettant de faire un bilan des premières décisions et d'ajuster les orientations si nécessaire.

Ces rencontres ont permis d'établir un dialogue régulier entre le CDL et les élus, essentiel pour anticiper les enjeux financiers de la commune. M. Nevado reviendra à l'automne pour présenter plus largement son rôle au sein des collectivités et partager des informations clés sur la vie comptable et fiscale d'une commune au conseil municipal.

Nous lui souhaitons une nouvelle fois la bienvenue au Service de Gestion Comptable de Mauriac

Le rôle du CDL dans une petite commune

Anciennement appelé "trésorier", le Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) est un expert financier rattaché au service de gestion comptable. Son rôle est essentiel pour accompagner les élus et les services dans la gestion budgétaire et financière de la commune.

Ses missions principales incluent :

1. Conseil et expertise financière

- Accompagnement des élus : Aide à la décision budgétaire et analyse des impacts financiers des projets ;
- Optimisation des ressources ;
- Veille réglementaire : Information sur les évolutions législatives et comptables (ex : nouvelles règles de la M57, réformes fiscales)

2. Gestion comptable et contrôle

- Suivi des engagements : Vérification de la régularité des dépenses et des recettes, respect des procédures (marchés publics, paie) ;
- Préparation des comptes administratifs : Élaboration des documents budgétaires (budget primitif, compte administratif) et présentation en conseil municipal ;
- Analyse des ratios financiers : Évaluation de la santé financière de la commune (autofinancement, capacité de désendettement).

3. Appui aux services et aux élus

- Formation et sensibilisation : Formation des agents et des élus aux enjeux financiers (gestion de la trésorerie, règles de la comptabilité publique) ;
- Médiation avec les partenaires : Facilitation des échanges avec les services de l'État (DDFIP, Préfecture), les banques ou les autres collectivités (intercommunalité, Département) ;
- Projets transversaux : Contribution à des dossiers stratégiques (mutualisation de services, plans pluriannuels d'investissement).

Petit point budgétaire.

Le budget primitif 2026 de la commune a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal le 23 avril 2026. Ce budget, d'un montant total de 798 182 €, permet de financer les services publics essentiels tout en préparant l'avenir avec des projets structurants.

Les priorités du budget 2026

1. Maintenir la qualité des services publics :
 - Fonctionnement des équipements
 - Entretien des bâtiments, voirie et espaces publics.
2. Investir pour la commune.
3. Maîtriser les dépenses :
 - Optimisation des coûts de fonctionnement pour dégager des marges de manœuvre.
 - Pas d'augmentation des taux d'imposition en 2026.

1. Fonctionnement : Les dépenses et recettes du quotidien

La section de fonctionnement (305 653 €) couvre les dépenses courantes nécessaires au bon fonctionnement de la commune.

Dépenses de fonctionnement

- Charges de personnel : Salaires des agents municipaux (légère augmentation prévue pour couvrir les hausses des cotisations et la mise en place de la mutuelle santé).
- Charges à caractère général : Énergie, entretien, assurances, fournitures.
- Autres charges : indemnités des élus, frais financiers, etc.

Recettes de fonctionnement

- Fiscalité locale : Taxes foncières et taxes d'habitation (taux inchangés depuis 2025).
- Les recettes encaissées au titre de prestations (revenu des immeubles, convention déneigement, remboursement de rémunération du personnel...)
- Dotations de l'État : Subventions pour compenser les charges de la commune (légère hausse en 2026).
- Résultat reporté : Excédent des années précédentes réutilisé.

2. Investissement : Les projets pour l'avenir

La section d'investissement (492 529 €) finance les projets d'équipement et de modernisation de la commune.

Projets phares en 2026

1. Rénovation de la salle des fêtes :
 - Finalisation des travaux (coût plus élevé que prévu, nécessitant un emprunt complémentaire).
 - Achat de mobilier (tables et chaises) pour équiper la salle.
2. Travaux sur les bâtiments communaux :
 - Rénovation des toitures de 3 bâtiments.
3. Voirie et adressage :
 - Travaux de voirie et mise à jour de l'adressage des rues.

Financement des projets

- Subventions : Aides de l'État (DETR- Fond Vert), du Département (Fonds Cantal Solidaire) et de la Région.
- Emprunt : Recours à un emprunt de 100 000 € pour compléter le financement de la salle des fêtes.

3. Les enjeux pour 2026

- Équilibre financier : Le budget 2026 est équilibré, sans déséquilibre structurel.
- Transparence : Ce budget reflète l'engagement de la municipalité à rendre compte de l'utilisation des deniers publics.
- Projets concrets : Les investissements prévus permettront d'améliorer le cadre de vie et les équipements publics.

Dépenses

Chap	↑	Libellé	Montant
002		Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €
011		Charges à caractère général	93 750,00 €
012		Charges de personnel, frais assimilés	99 650,00 €
014		Atténuations de produits	500,00 €
022		Dépenses imprévues	0,00 €
023		Virement à la section d'investissement	54 719,36 €
042		Opération d'ordre 042	6 284,00 €
043		Opération d'ordre 043	0,00 €
65		Autres charges de gestion courante	44 250,00 €
66		Charges financières	6 000,00 €
67		Charges spécifiques	500,00 €
			305 653,36 €

Section d'investissement

Dépenses

Opé	↑	Libellé	Montant
0		Hors équipement	27 600,00 €
001		Solde d'exécution section Investissement	0,00 €
020		Dépenses imprévues	0,00 €
040		Opération d'ordre 040	0,00 €
041		Opération d'ordre 041	0,00 €
20		Bâtiments communaux Refection a	408 636,89 €
30		Travaux voirie communale	8 156,00 €
32		Adressage	1 500,00 €
40		Materiel mobili outillage	26 636,14 €
50		Opération coeur de village	16 000,00 €
60		Acquisition de terrains, frais de n	4 000,00 €
			492 529,03 €

Recettes

Chap	↑	Libellé	Montant
002		Résultat de fonctionnement reporté	82 727,36 €
013		Atténuations de charges	1 550,00 €
042		Opération d'ordre 042	0,00 €
043		Opération d'ordre 043	0,00 €
70		Prod. services, domaine, ventes diverses	18 300,00 €
73		Impôts et taxes	22 898,00 €
731		Fiscalité locale	95 174,00 €
74		Dotations et participations	73 404,00 €
75		Autres produits de gestion courante	11 600,00 €
76		Produits financiers	0,00 €
77		Produits spécifiques	0,00 €
			305 653,36 €

Recettes

Opé	↑	Libellé	Montant
0		Hors équipement	172 911,22 €
001		Solde d'exécution section investissement	12 42,35 €
021		Virement de la section de fonctionnement	54 719,36 €
024		Produits des cessions d'immobilisations	300,00 €
040		Opération d'ordre 040	6 284,00 €
041		Opération d'ordre 041	0,00 €
20		Bâtiments communaux Refection a	257 072,10 €
40		Materiel mobili outillage	0,00 €
60		Acquisition de terrains, frais de n	0,00 €
			492 529,03 €

Du côté de la mairie

La salle des fêtes de Saint-Martin-Cantalès : un chantier en bonne voie.

La rénovation de la salle des fêtes de Saint-Martin-Cantalès, engagée depuis septembre 2025, se poursuit selon le calendrier prévu.

Ce projet, attendu par les habitants et les associations locales, marque une étape importante dans l'amélioration des équipements communaux.

Les travaux, menés sous la maîtrise d'œuvre de Jean-Claude Barthélémy de l'Atelier KOLAM, avancent sans difficulté majeure. Les entreprises intervenantes respectent les échéances fixées, tandis que les élus ont activement participé à certaines phases du chantier, notamment le terrassement de l'ancien jardin des instituteurs et la pose des drains à l'arrière du bâtiment. Ces efforts collectifs témoignent de l'implication de la municipalité dans la réalisation de ce projet structurant.

La fin des travaux est prévue pour août 2026, suivie d'une phase de réception des travaux et la visite de la commission de sécurité en septembre.

Dès octobre, la salle rénovée devrait de nouveau être accessible à la location pour les événements associatifs, familiaux ou culturels.

Les améliorations apportées (modernisation des espaces intérieurs, accessibilité, création d'une terrasse extérieure et optimisation des équipements) en feront un lieu plus fonctionnel et accueillant pour tous.

Ce chantier, financé par des subventions publiques et la collectivité, s'inscrit dans une démarche de valorisation du patrimoine communal. Il reflète également l'engagement de la municipalité à offrir aux habitants des infrastructures adaptées à leurs besoins.

Pour toute information complémentaire ou pour réserver la salle dès son ouverture, les habitants sont invités à contacter la mairie aux jours et horaires d'ouverture.

La municipalité se réjouit de pouvoir bientôt mettre à disposition cet équipement rénové, symbole de dynamisme et de convivialité pour Saint-Martin-Cantalès.



Location de la salle des fêtes de Saint-Martin-Cantalès.

Tarifs applicables par délibération 2026-48M du 02 juillet 2026.

La salle des fêtes rénovée sera disponible à la réservation pour les habitants, associations et entreprises à compter d'octobre 2026.

1. Tarifs de location

Les tarifs varient selon la catégorie d'utilisateurs et la période de location. Une caution est applicable dans tous les cas.

Catégorie d'utilisateurs	Week-end (vendredi soir au dimanche soir)	Jour en semaine	Frais de ménage (option)	Caution
Habitants de la commune	150 €	150 €	150 €	1 000 €
Non-résidents / Entreprises	300 €	150 €	150 €	1 000 €
Associations communales	Gratuit	Gratuit	150 €	1 000 €
Associations non-communales	150 €	150 €	150 €	1 000 €
Administrations extérieures	Gratuit	Gratuit	150 €	1 000 €

Remarques :

- Les **associations communales** et les **administrations locales** bénéficient de la gratuité de la location, sous réserve de la signature d'une convention et du respect des conditions d'utilisation.
- Les **habitants de la commune** doivent justifier de leur résidence pour bénéficier du tarif préférentiel.

2. Modalités complémentaires

Utilisation du rétroprojecteur

- Tarif : 30 € (gratuit pour les associations communales et les administrations extérieures).

État des lieux et remise des clés

- Un état des lieux est réalisé avant et après chaque location. Les dégradations éventuelles seront facturées au locataire.
- Les clés doivent être récupérées et restituées aux horaires suivants :
 - Pour les locations en week-end : Récupération le vendredi avant midi, restitution le lundi avant midi.
 - Pour les locations en journée : Modalités définies au cas par cas.

Assurance : Une attestation d'assurance responsabilité civile valide est obligatoire pour toute location.

Caution : Un chèque de caution de 1 000 € (pour couvrir les éventuelles dégradations) et un chèque de 150 € (pour les frais de ménage, sauf si l'option ménage est souscrite) doivent être remis à la réservation.

Usage frauduleux des tarifs préférentiels

- Les tarifs réservés aux habitants de la commune sont strictement personnels. En cas d'usage frauduleux (location pour un tiers extérieur), la caution sera intégralement retenue et le tarif applicable aux non-résidents sera facturé rétroactivement.

3. Modalités de réservation et de paiement

- Les demandes de réservation doivent être adressées à la mairie par courrier, mail ou en se présentant au secrétariat.
- Une convention de location sera signée entre la commune et le locataire.

Paiement

- Un titre de recette sera émis par la commune et transmis au Trésor Public pour recouvrement.
- Le paiement s'effectue directement auprès du Trésor Public.

Le mot des associations.

Le Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes a une nouvelle fois marqué les esprits en organisant une fête patronale réussie le 4 juillet 2026, sous un soleil radieux. Cette journée, riche en animations, a permis aux habitants de se retrouver dans une ambiance chaleureuse et festive, autour d'activités variées pour tous les âges.

Dès 9 h 30, l'association Balades entre Maronne et Bertrande a proposé une randonnée familiale de 10 km, au départ de la place de l'Église. Cette balade, accessible à tous, a été l'occasion pour les participants de découvrir ou redécouvrir les paysages locaux.

À 16 h, le Tout-Terrain Club Les Gaulois a organisé la 3^e édition de sa course de caisses à savon, un événement qui a ravi petits et grands.

La journée s'est conclue en beauté avec un succulent repas concocté par les cuisiniers du comité, suivi d'un bal animé par Music Story. Les habitants ont pu danser et profiter d'une soirée estivale sous les étoiles, dans une ambiance musicale entraînante.

Un grand merci aux bénévoles et aux participants !

Cette fête patronale n'aurait pas pu être un tel succès sans l'engagement des bénévoles du Comité des Fêtes et des associations partenaires (Balades entre Maronne et Bertrande, Tout-Terrain Club Les Gaulois). Un grand merci à eux !

Le Comité des Fêtes remercie également les habitants, les commerçants locaux et les partenaires pour leur soutien et leur participation active.

Prochaines manifestations

D'autres événements sont déjà prévus pour les mois à venir, notamment :

- **Le Marché Gourmand**, mardi 11 août dans la cour de la mairie à partir de 19 heures
- **Le Marché de Noël**, dimanche 6 décembre à partir de 14 heures.

Le Tout-Terrain Club Les Gaulois

Le Tout Terrain Club Les Gaulois a organisé cette année, la 3^{ème} édition de course de caisse à savon folklorique, lors de la fête patronale le 4 Juillet 2026. Cette année ce sont 16 participants qui se sont affrontés, ils sont de plus en plus nombreux et toujours ravis du bon accueil des Saint Martinois. Le TT Club tient à remercier tous les bénévoles présents à la bonne organisation de cette course ainsi que le public qui a encouragé ces fous du volant comme il se devait ! Cette course s'est clôturée par la remise des prix selon un classement très serré, mais tous bien récompensés, grâce aux généreux dons des commerçants de Saint Martin et des sponsors, un grand merci à eux !

Pour la suite des événements, Le TT Club prévoit une balade dans l'automne quand le temps permettra de nettoyer les chemins et d'y accéder avec les 4x4 et quad.



L'ACCA

L'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Saint-Martin-Cantalès a une nouvelle fois démontré son dynamisme en organisant des événements variés qui ont su rassembler petits et grands.

Un calendrier d'animations riche et varié

1. Concours en meute sur sanglier à Arnac

Les 28 février et 1^{er} mars, l'ACCA a collaboré avec les rapprocheurs de la Maronne pour organiser un concours en meute sur sanglier à Arnac. Cet événement, qui a mobilisé de nombreux participants, a permis de renforcer les liens entre les chasseurs des différentes communes et de promouvoir les traditions cynégétiques locales.

2. Concours de chien de pied sur la commune

Le 4 avril, l'ACCA a accueilli un concours de chien de pied, organisé en partenariat avec l'AFACCC15. Pas moins de 18 équipes ont concouru, faisant de cette journée un véritable succès. Les participants et les spectateurs ont pu apprécier la qualité des épreuves et l'ambiance conviviale qui a régné tout au long de la manifestation.

3. Repas champêtre de printemps

Le 7 juin, les sociétaires de l'ACCA ont endossé leur tablier pour organiser leur traditionnel repas champêtre de printemps. Avec 120 repas servis, cette édition a une nouvelle fois rencontré un vif succès, rassemblant chasseurs et habitants autour d'un bon repas.

4. À venir : Journée Tour du Cantal Pédestre et théâtre de rue

L'ACCA ne compte pas s'arrêter en si bon chemin. Cet été, elle participera activement à l'organisation de la journée Tour du Cantal Pédestre / Champ libre qui se déroulera le 5 août prochain. Une occasion idéale pour les habitants de se retrouver et de profiter d'une journée festive et culturelle. Nos chasseurs vous attendent cour de la mairie toute la journée pour vous rafraîchir à la buvette, et en soirée, autour du repas du TCP.

Assemblée générale de l'ACCA : un nouveau bureau élu

L'Assemblée Générale s'est tenue le **3 mai 2026**, marquant une nouvelle étape dans la vie de l'association. À cette occasion, les sociétaires ont élu un **nouveau bureau** :

Président : Clément CAPITAINE

Vice-Président : Christian FILIOL

Secrétaire : Ludovic MICHELS

Vice-secrétaire : Frédéric MARCHE

Trésorier : Pierre GIBERT

Vice-trésorier : Geoffrey CAPITAINE



Les sociétaires remercient chaleureusement les membres sortants, notamment Pierre Vigneron pour son engagement en tant que Président de l'ACCA ces dernières années.

Contact : Clément CAPITAINE au 06.86.77.17.73

Balade entre Maronne et Bertrande

Calendrier des activités août / septembre 2026.

Départ place de la mairie de Saint Martin Cantalès

08/08	Le Vigean	9 h	Voie verte 14 km, 250 m D +	Jean-Luc
29/08	Marmanhac	8 h 30	La vallée des Poètes 17 km, 500 m D +	Jean-Luc
12/09	Saint Cernin	9 h 30	Anjoigny et la tour de Marzes 14 km, 450 m D +	Jean-Luc
Pour toutes les balades, se munir de bonnes chaussures de marche. Les enfants (à partir de 8 ans) doivent être accompagnés. Chacun marche sous sa responsabilité. Adhésion (non obligatoire) à l'association: 10 €.				

Une journée nature, culture et convivialité offerte par la municipalité



La municipalité de Saint-Martin-Cantalès, en collaboration avec la société de chasse vous invite à une journée exceptionnelle le **mercredi 5 août 2026**, dans le cadre du **Tour du Cantal Pédestre**. Au programme : randonnées, théâtre de rue et repas festif pour célébrer l'été en beauté.

La journée s'articule autour de trois temps forts, conçus pour allier détente, culture et gastronomie :

Matinée : Randonnées pédestres

- **9h00 : Inscriptions** (6 € gratuit moins de 12 ans) cour de la mairie pour les deux parcours proposés :
 - **10 km** : Une balade accessible à tous, idéale pour les familles.
 - **20 km** : Un parcours plus sportif pour les randonneurs expérimentés.
- **10h00 : Départ des randonnées** à travers les sentiers de Saint-Martin-Cantalès.

Soirée : Théâtre et repas festif

- **19h00 : Théâtre de rue** au local de chasse avec la **Compagnie Bravache** : "Revisitez l'Iliade", une création

décalée, drôle et épique proposée dans le cadre de **Champ Libre**, en amont du Festival d'Aurillac.

- **20h00 : Projection du film de la journée** : Revivez en images les meilleurs moments de vos randonnées.
- **À partir de 20h30 : Repas festif** préparé par les chasseurs de l'ACCA.
 - Un menu local et généreux pour clore cette journée en musique et en bonne humeur. **16 €** : Steak / Gratin dauphinois – Fromage – Paris Brest

Ils pensaient plier ça en trois jours, ça a duré dix ans. Connaissez-vous l'histoire de l'Iliade ? La bataille acharnée des Achéens contre les Troyens ? L'amour impossible d'Hélène et Pâris ? L'ingéniosité d'Ulysse ? La force d'Achille ? La sensibilité de Patrocle ? Quand les dieux et déesses de l'Olympe s'amuse avec les mortels, le sang coule à flot et les passions se déchainent.

Avec épées en carton, couronnes de papier et pas mal de faux sang, La compagnie BRAVACHE choisit le rire pour traverser la terrible guerre de Troie.

Quand ? Mercredi 5 août à 19 heures

Où ? Au local de Chasse à Saint Martin Ctlès

Durée : 40 Minutes – Spectacle **GRATUIT**

Public : à partir de 7 ans



État-civil 2026

Premier semestre

Naissances :

- **Gabriel, Antonin CAPITAINÉ**, le 08 janvier 2026 à Aurillac. Fils de Geoffrey Capitaine et de Carole Coubetergue, domiciliés dans le bourg. Il est le petit-fils de Madame Thérèse Capitaine.
- **Raphaël, Gilbert, Pierre MAURY-ROBERT**, le 04 mars 2026 à Aurillac. Fils de Fabien Maury et Laura Robert. Petit-fils de Madame Isabelle et Monsieur Gilbert Maury du Puy Malrieu, et de Monsieur Jean-Louis Pierre Robert et Madame Dominique Gibert. Raphaël est également l'arrière-petit-fils de Madame Germaine (dite Michelle) Maury, de Monsieur et Madame Charles Vantal de Trizac et de Madame Simone Gibert de Velzic.

Décès :

- **Yves Courteville**, décédé le 26 avril 2026 à l'EHPAD de Pleaux. Il avait fêté ses 100 ans le 13 décembre dernier (voir notre précédent bulletin).
- **Pierre Guillard**, décédé le 24 juin 2026 à Aurillac. Retraité de l'enseignement, il habitait rue des Agats, à Chantal Péricot.

Aux familles endeuillées, nous présentons nos plus sincères condoléances.

Infos pratiques :

La mairie, la bibliothèque et l'agence postale sont ouvertes :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 9h à midi et de 13h30 à 15h30.

Vous pouvez nous joindre au 04.71.69.40.55

Par mail à : mairie.stmartincantales@wanadoo.fr

Et vous pouvez nous suivre sur les réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/mairie.stmartincantales>



<https://www.instagram.com/mairie.stmartincantales>

et également sur le site internet de la commune : www.saint-martin-cantales.fr

Vous y retrouverez l'agenda des manifestations, les actualités de la commune, les convocations, les délibérations, les procès-verbaux du Conseil Municipal ainsi que les arrêtés municipaux...

Congés d'été :

Le secrétariat de mairie et l'agence postale seront fermés du lundi 17 août au lundi 31 août 2026 inclus.



MARCHÉ GOURMAND

Saint-Martin-Cantalès

Mardi 11 août

À PARTIR DE 19 H
COUR DE LA MAIRIE

Venez déguster les spécialités de nos producteurs et artisans locaux !

- Les Saveurs d'Ayvals
- Les Saveurs de la Cère
- La Chevrerie du Lac
- Les Glaces Richard
- La Pizza des Volcans
- GAEC Ferme des Noyer
- Les Pâtisseries du Comité des fêtes
- Le Pain du P'tit Commerce

VENEZ NOMBREUX PARTAGER UN MOMENT CONVIVIAL ET CHALEUREUX !

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

MUSIQUE & DANSES ENTRÉE LIBRE

Bulletin municipal de juillet 2026 de Saint-Martin-Cantalès.

Rédacteur en chef : Pascal ESCURE – Création & mise en page : Sabine RIGAL – Corrections : Joëlle LAROCHE

Images : Daniel Aimé – Commune de Saint Martin Cantalès- Alexandra Escure.